



La conservation pérenne des collections de l'ESR : enjeux, actions et perspectives au niveau national

Julie Ladant

Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Journées professionnelles du CTLes – vendredi 21 juin 2013

La conservation des collections de l'ESR : quel périmètre et quelle responsabilité ?

Quel périmètre ?

- Fonds anciens, rares ou précieux
- Production scientifique imprimée française et étrangère
- Production scientifique non imprimée :
 - Thèses et littérature grise
 - Données de la recherche
 - Archives scientifiques

Quelle responsabilité de conservation ?

- Responsabilité patrimoniale : fonds anciens, rares ou précieux
- Responsabilité légale : Dépôt légal, thèses (cf. Arrête du 7 aout 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentes en soutenance en vue d'un doctorat)
- Responsabilité confiée à un établissement donné : ex. les CADIST
- Responsabilité décidée par rapport à des besoins et des usages → politique documentaire

→Une articulation très forte entre conservation et patrimoine : cf. définition en creux de la notion de patrimoine : « tout ce qui fait l'objet d'une décision de conservation pérenne »

Le rôle de l'Etat dans une politique nationale

Dans le contexte politique de l'autonomie des universités, renforcée par la nouvelle loi sur l'Enseignement supérieur et la recherche, l'Etat joue un rôle d'accompagnement stratégique des établissements et définit les grandes orientations des politiques nationales pour obtenir les meilleurs résultats au meilleur coût → **Etat stratège, garant de la performance.**

Leviers d'intervention :

- ▶ Soutenir des opérateurs et des programmes de portée nationale
- ▶ Organiser la concertation et la coordination des acteurs de l'ESR pour éviter les redondances et garantir la cohérence
- ▶ Inciter à la mutualisation (dans le cadre des contrats de site notamment)
- ▶ Mesurer et évaluer l'impact des politiques publiques (indicateurs, statistiques, enquêtes, etc.)
- ▶ Organiser la coopération avec d'autres initiatives ou politiques publiques (autres ministères, projets européens, etc.)

Les actions du MESR en matière de conservation (1)

- ▶ Financement d'opérateurs en soutien (+/- direct) aux politiques de conservation des établissements : CTLes, ABES, CINES



- ▶ Soutien à la politique de conservation partagée des documents physiques
 - PCPP régionaux et silos via les contrats (Ex. Alsace)
 - Contrats « numérique / papier » (Couperin / ABES)
 - Etude confiée à l'IGB sur ce sujet
- ▶ Développement des collections numériques → impact indirect sur les politiques de conservation des collections physiques
 - Persée, OpenEdition (CLEO)
 - Acquisition d'archives numériques : licences nationales, ISTEEX

Les actions du MESR en matière de conservation (2)

- ▶ Acquisitions réparties et mutualisées des ressources et fourniture de documents à distance
 - Réseau des CADIST (crédits d'acquisition, mais responsabilité nationale de conservation inscrite dans les conventions)
 - Réflexion en cours sur la modernisation du PEB et de la FDD

- ▶ Actions de formation initiale et continue à la conservation des collections physiques et numériques (ENSSIB ; CRFCB)

- ▶ Recueil de données et de statistiques au niveau national (ESGBU)

De manière plus occasionnelle :

- ▶ Diffusion d'expertise, de recommandations, d'outils et de bonnes pratiques au service de la communauté professionnelle (ex. Participation à la Charte de la conservation, pilotée par le MCC ; *Bibliothèque et Learning Centres. Guide pour un projet de construction*, sous la dir. d'Anne Marie Chaintreau ; etc.)

La conservation pérenne des documents numériques : quels enjeux, quelle organisation, quelle stratégie ?

- ▶ Un opérateur national pour l'ESR : Le CINES
- ▶ Un cadre de concertation et de réflexion pour l'élaboration d'une stratégie nationale de l'archivage numérique au niveau de l'ESR : BSN6
- ▶ Un cadre de concertation interministériel pour le numérique : la commission Bibliothèques numériques présidée par Pierre Carbone

Un opérateur national pour l'archivage numérique du patrimoine scientifique de l'ESR: Le CINES (1)

- CINES = Centre informatique nationale de l'Enseignement supérieur
Basé a Montpellier (Herault, France)
- EPA créé en 1999, succédant au CNUSC (Centre National Universitaire Sud de Calcul) créé en 1980
- Place sous la tutelle de la DGRI (Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation) et de la DGESIP (Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- 2 missions stratégiques :
 - Calcul numérique intensif
 - Archivage pérenne de documents électroniques (depuis 2004)



Un opérateur national pour l'archivage numérique du patrimoine scientifique de l'ESR: Le CINES (2)

- **Depuis 2004, le CINES a une mission nationale d'archivage numérique pérenne du patrimoine scientifique.**
 - Arrête du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue d'un doctorat ;
 - Convention du 2 mai 2007 relative à la mise en ligne et à l'archivage pérenne des données numérisées dans le cadre du programme Persée
 - Lettre de cadrage du 12 février 2008 recentrant les activités du CINES autour de deux missions stratégiques : le calcul intensif et l'archivage pérenne.
 - Agrément du SIAF depuis décembre 2010 pour une durée de 3 ans, pour les archives intermédiaires
- **Pour la remplir, le CINES a mis en place le projet PAC, qui a doté le CINES d'une plateforme et d'un service d'archivage numérique pérenne**
 - Une équipe dédiée de 12 personnes : un chef de projet, une archiviste, des experts en formats de fichiers, des développeurs informatiques, des administrateurs des systèmes et infrastructures, des techniciens qualifiés
 - Une infrastructure en exploitation.
- **Données concernées :**
 - Les données patrimoniales – publications, documents pédagogiques, etc. ;
 - Les données scientifiques – résultats d'observations ou de calcul ;
 - Les données administratives – archives intermédiaires.

Un opérateur national pour l'archivage numérique du patrimoine scientifique de l'ESR: Le CINES (3)

PAC en quelques chiffres :

- Plus de 8 000 000 fichiers archivés (environ 300 000 documents)
- Chaque document conservés en 4 exemplaires (2 sur bandes et 2 sur disques)
- Près de 25 To d'archives
- Volumétrie : +500% sur les années 2011 et 2012 → accroissement exponentiel
- Coût : environ 5000€/To TTC pour les établissements relevant de l'ESR

Les utilisateurs actuels du service d'archivage PAC :

Programmes nationaux

- Thèses (ABES)
- HAL (CNRS-CCSD)
- Persée

Etablissements

- UPMC
- Bibliothèque Cujas
- BIU Santé
- Bibliothèque Sainte Geneviève
- Ecole française d'Extrême Orient

Un cadre de concertation et de réflexion pour une stratégie nationale numérique de l'IST : la BSN

La Bibliothèque scientifique numérique (BSN) : un cadre de concertation et d'action associant tous les acteurs et opérateurs pour coordonner la politique de l'ESR en matière d'IST

Comité de pilotage : présidé par le MESR (DGSIP / DGRI) et associant la CPU, les organismes de recherche, la CGE et le MCC

9 groupes de travail ou segments

- 1- Acquisitions
- 2- Dispositifs d'accès et d'hébergement
- 3- Signalement
- 4- Open access
- 5- Numérisation
- 6- Archivage pérenne**
- 7- Edition scientifique
- 8- Fourniture de documents/ PEB
- 9- Formation, compétences, usages
- 10 – *Données de la recherche (en cours de constitution)*



Le segment BSN6 : l'archivage numérique pérenne (1)

BSN6

Pilote : CINES ; Copilote BnF

Composition du groupe :

2013 : passage de BSN dans une phase plus opérationnelle avec la mise en œuvre d'actions concrètes : reconstitution et élargissement des groupes de travail pour une meilleure représentativité des acteurs et opérateurs

→ Représentants des organismes de recherche, des bibliothèques universitaires, des opérateurs (Persée, ABES, CLEO, CCSD, TGE Adonis), des éditeurs publics (AEDRES), du MCC

Actions clés 2013 :

-Mettre en place un label BSN validant l'intérêt scientifique et la qualité technique d'un corpus pour obtenir un soutien à l'archivage pérenne. *NB : Label = condition nécessaire, mais non suffisante.*

-Lancer un appel à projets national

Le segment BSN6 : l'archivage numérique pérenne (2)

- **Appel à projets « Archivage pérenne »**

Enveloppe d'impulsion et de soutien à l'archivage pérenne dégagée par le MESR dans le cadre de BSN pour sensibiliser les producteurs de documents numériques ou numérisés à la problématique de la conservation pérenne et faire émerger les besoins

- Opérateur : le Cines
- Budget de 100 000€/an pendant 3 ans
- Calendrier : lancement de l'appel à projets à la rentrée 2013
- Modalités de financement : prise en charge partielle des projets pendant 3 ans (% à définir)
- Corpus éligibles (critères larges *a priori*) :
 - Périmètre ESR
 - Niveau recherche
 - Priorité aux données nativement numériques

→ **L'objectif principal de cet appel à projets est de définir des priorités et de faire émerger une stratégie nationale commune et cohérente pour l'archivage pérenne**

Un cadre de concertation interministériel : la commission Bibliothèques numériques (1)

La commission Bibliothèques numériques

- Structure créée en 2011 par les ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur pour poursuivre la réflexion et la concertation initiées en 2009 par dans le cadre du Schéma numérique des bibliothèques.
- Présidée par Pierre Carbone
- Composée à parité de membres désignés par les deux ministères
 - Pour la culture : SLL, BnF, BPI, BMC Rennes, BMC Alençon, BDP Hérault ;
 - Pour l'ESR : MISTRD, CPU, CNRS, ABES, PRES Toulouse, BDIC
- ▶ Objectifs : « définir les suites à donner aux recommandation du rapport Racine ; déterminer les cadres d'action commune, offrir des instruments collectifs et mutualiser les efforts et les coûts »
- 3 principaux axes de travail :
 - L'acquisition des ressources électroniques
 - La numérisation
 - L'archivage pérenne des documents numériques**

Un cadre de concertation interministériel : la commission Bibliothèques numériques (2)

Recommandations et propositions de la commission sur l'archivage pérenne :

-Préfigurer un centre de compétences mutualisé au niveau national en s'appuyant sur le groupe PIN (Pérennisation de l'information numérique) de l'association Aristote

→ pourrait être missionné pour des travaux d'expertise, de veille, de formation, de normalisation, etc.

-Mener une étude des modèles économiques de tiers-archivage public

Merci de votre attention.

julie.ladant@recherche.gouv.fr